PAALCO NAMUR – SENSIBILISATION À L'APPROCHE ADMINISTRATIVE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

En 2017, la Belgique a obtenu un financement européen de deux ans dans le cadre d'un projet pilote destiné à mettre en place un centre développant l'approche administrative de la lutte contre la criminalité organisée dans trois provinces, à savoir les provinces du Limbourg, d'Anvers et de Namur. Le projet PAALCO (Pour une Approche Administrative de Lutte contre la Criminalité Organisée) est un projet-pilote né d'un partenariat entre le Gouverneur de la Province de Namur et la Police Fédérale (DCA Namur). Un comité d'accompagnement, présidé par le Gouverneur, a été mis en place pour suivre le projet et rassemble des acteurs du monde judiciaire, policier et administratif avec notamment le Procureur du Roi, des représentants de la Région wallonne, des Services Publics Fédéraux, etc.

Ce projet, financé par l'Union Européenne et la Police Fédérale, est une initiative sœur des projets ARIEC (ARondissementeel Informatie & Expertise Centrum) Limburg et Antwerpen, s'inspirant des expériences BIBOB (Bevordering IntegriteitsBeoordelingen door het Openbaar Bestuur) aux Pays-Bas et des travaux du professeur Brice de Ruyver (UGent).

Le projet PAALCO Namur est né le 9 octobre 2018. Trois membres de l'équipe en composent le cœur pratique. Cette équipe est composée d'une criminologue coordinatrice, d'une juriste et d'un gestionnaire de données. Ces membres sont actuellement engagés pour une durée de projet de deux ans. Ils sont journalièrement soutenus par un Comité de Direction composé de manière bicéphale par la Commissaire d'Arrondissement de la Province de Namur, l'Officier de liaison du Gouverneur de Namur, le Directeur Coordinateur de la Province de Namur et le Directeur des Opérations de la DCA Namur.

Les missions principales du centre PAALCO sont :

- de sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée, et plus particulièrement les autorités administratives locales, à l'utilisation de leurs outils juridiques, administratifs et structurels dans le cadre de cette approche de la criminalité ;

- de soutenir la réflexion des autorités tant en termes de gestion de l'information que de mise en œuvre d'un modèle d'approche administrative au niveau local ;

- d'étudier des phénomènes criminels déterminés et la façon dont l'approche administrative peut participer à les enrayer, de manière à soutenir la réflexion des autorités partenaires ;

- de proposer des outils spécifiques, notamment juridiques, pour lutter contre des phénomènes ciblés.

Qu'est-ce que l'approche administrative de lutte contre la criminalité organisée ?

L'approche administrative de la criminalité grave et organisée suppose d'éviter de faciliter les activités illégales en empêchant les criminels d'utiliser l'infrastructure administrative légale et de mettre en place des interventions coordonnées en « travaillant séparément ensemble », et ce afin de perturber et réprimer cette criminalité grave et organisée ainsi que les troubles à l'ordre public.[1]

Complémentaire à l'approche pénale classique, l'approche administrative de lutte contre des phénomènes criminels constitue un moyen probant de prévenir, détecter, perturber voire réprimer administrativement cette problématique. Elle entend ainsi développer une meilleure structuration des échanges d'informations entre tous les partenaires, afin de mieux détecter ces phénomènes.

Elle vise également à utiliser l'ensemble des moyens et outils administratifs (règlement, autorisations, licence, permis…) et à en développer de nouveaux pour éviter de laisser la criminalité s'installer, en permettant l'utilisation des moyens légaux et des structures administratives régulières pour développer leurs activités.

Elle encourage ainsi la mise en place d'une approche multi partenariale, où les différentes autorités et les acteurs publics établissent ensemble des barrières administratives évitant, déviant et déformant les structures d'opportunité des organisations criminelles.

La lutte contre la criminalité organisée, sous toutes ses formes, est l'affaire de tous. Chaque acteur impliqué doit pouvoir compter sur l'ensemble de ses partenaires, travaillant chacun, dans le cadre de leurs compétences, dans un but commun et une volonté de collaboration forte.

[1] A.C.M. SPAPENS, M. PETERS et D. VAN DAELE, Administrative approaches to crime. Administrative measures based on regulatory legislation to prevent and tackle (serious and organized) crime. Legal possibilities and practical applications in 10 EU Member States, 2015, p. 4.

Né il y a bientôt un an, au travers d'un partenariat entre le Gouverneur de Province et la Police Fédérale, PAALCO a en effet trouvé son rythme de croisière en Province de Namur. Complémentaire à l'approche pénale classique, l'approche administrative de lutte contre les phénomènes criminels constitue en effet un moyen probant de prévenir et réprimer la criminalité organisée. PAALCO tente ainsi de développer, depuis une année, une meilleure structuration des échanges d'information entre les différentes autorités et les acteurs publics. Dans ce cadre, les villes et communes, et plus particulièrement les bourgmestres, ont un rôle important à jouer. Ce que nous rappelle ici, en quelques mots, Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.

Alain DEPRET
/ Secrétaire
de rédaction

Denis MATHEN / Gouverneur
de la Province de Namur

Freiner de manière administrative les activités criminogènes

Monsieur le Gouverneur, avant toute chose, pourriez-vous nous rappeler quelles sont vos fonctions, notamment en ce qui concerne vos contacts avec les villes et communes ?

Un gouverneur de province est d'abord un commissaire des gouvernements fédéral, régional et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est fort en lien avec l'ensemble des communes et, à ce titre, il peut initier une série d'actions dans de multiples domaines. Nous sommes donc au carrefour de nombreuses questions et nous pouvons, en mettant ensemble tous ces éléments, apporter une valeur ajoutée dans certaines politiques, notamment en ce qui concerne la sécurité. Cela concerne notamment la coordination des services de police et de sécurité et la coordination en matière de catastrophe, par exemple.

C'est dans ce cadre que le projet PAALCO s'est mis en place ?

En effet. Si nous disposons, bout à bout, nos contacts réguliers avec les communes et les mandataires locaux, notre compétence en matière de coordination des services de police et notre rôle général en matière d'ordre public, cela permet d'aboutir à un projet de coordination tel que PAALCO. Cela répondait également à une suggestion de la Police Fédérale, qui pouvait également bénéficier de fonds européens. Et ce pour mettre en place, à l'image de ce qui a été fait en Flandre dans deux provinces, un projet pilote en Wallonie. C'est comme cela qu'est né ce centre d'expertise en matière de lutte contre la criminalité organisée.

Cela concerne-t-il, principalement, des démarches administratives ?

Il s'agit de maintenir un centre d'expertise, de recherche et d'étude, qui permet, dans certains phénomènes identifiés au fur et à mesure de nos compétences ou lors de cénacles que le gouverneur anime, comme à l'occasion de rencontres avec les bourgmestres, de répondre aux questions posées. Mais également de freiner de manière administrative, en amont de toute action policière plus répressive, des activités qui pourraient avoir des conséquences ou des liens avec la délinquance ou la criminalité.

Il s'agit donc d'échanges d'informations ?

PAALCO va d'abord analyser les phénomènes, collecter des données, faire le point sur les problématiques qui lui sont soumises, pour mieux préciser par la suite quelles sont les demandes des collectivités locales, et ce en fonction de leur réalité territoriale. L'idée sera donc de leur rapporter des conseils, des aides ou des informations sur le plan de la législation applicable. Il est bien entendu que les bourgmestres, et les collèges de manière plus générale, sont les plus à même d'identifier ce type de phénomènes et d'intervenir en amont. Un comité de pilotage, dans lequel les communes sont représentées via les directeurs généraux, se réunira deux à trois fois par an et une équipe opérationnelle suit les projets au quotidien.

Comment l'UVCW peut-elle vous aider en ce sens ?

Une convention est signée entre PAALCO et l'UVCW afin que l'on puisse rester chacun dans nos compétences et nos sphères d'activité. Elle permettra donc de formaliser notre accord et de garder un contact régulier en ce qui concerne nos échanges respectifs d'informations dans un contexte global de sécurité publique. L'important, pour nous, est d'accroître notre lien avec les communes, une manière de mettre en œuvre une supracommunalité que j'espère la plus intéressante possible pour les gestionnaires communaux.

Mais c'est aussi de disposer d'informations plus précises sur la réalité ou pas d'un phénomène criminogène…

En effet, cela va aussi permettre de mettre de côté, à l'analyse des chiffres et des situations de terrain, certains fantasmes ou idées reçues. Le but n'est pas, non plus, de stigmatiser certains secteurs. Il faut toujours être prudents : certains phénomènes pourraient finalement se révéler inexacts dans les faits. Il s'agit donc d'une approche qui se veut résolument positive et participative. C'est une manière aussi, pour les gestionnaires locaux, de mieux comprendre les compétences d'un gouverneur, voire quel appui on peut leur donner. Le but n'est pas de se substituer aux prérogatives locales, mais d'être l'impulseur d'une certaine dynamique. Si on peut ainsi empêcher le développement de certaines activités qui ont des conséquences néfastes pour l'environnement, l'ordre public ou le pénal, on aura déjà fait œuvre commune salutaire.

Le lecteur trouvera un reportage à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvcwtv).